
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 octobre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais et M. Lionel Perez.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite l'assemblée à visiter l'exposition « Raz-de-marée » qui a cours présentement dans le hall d'honneur. Cette exposition est un projet multidisciplinaire découpé en deux volets, réalisée par l'organisme à but non lucratif Libre et Sauvage, dont la mission est de favoriser le développement de compétences personnelles et sociales par le biais de réalisations artistiques. Dirigé la directrice générale de l'organisme, Mme Marilyn Turcot, ce projet s'articule autour de la thématique de la citoyenneté sexuelle et regroupe une équipe de 13 artistes, dont sept d'entre eux ont des limitations fonctionnelles. Le président du conseil remercie Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, qui a rendu possible cette exposition en collaboration avec le Bureau de la présidence.

Il rappelle aux membres que la deuxième édition de la Caravane de la démocratie fera son arrêt dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en partenariat avec l'organisme Vivre Saint-Michel en santé, le mercredi 3 novembre, de 18 h 15 à 20 h 30, au Centre éducatif et communautaire René-Goupil, situé sur la 47^e Rue. Il remercie le conseiller Lionel Perez, membre du comité exécutif responsable de la démocratie, l'Ombudsman, l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse ainsi que le Service du greffe pour la tenue de cette deuxième édition.

Il signale les événements suivants : le 14 novembre 2016 « Journée internationale des diabétiques », le 16 novembre 2016 « Journée internationale de la tolérance », le 20 novembre 2016 « Journée internationale des droits de l'enfant », le 25 novembre 2016 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », et le 30 novembre 2016 « Journée pour la vie – contre la peine de mort », instaurée par le conseil de ville lors de l'assemblée du mois d'août 2014.

Le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'octobre des conseillères et conseillers Pierre Gagnier, Catherine Clément-Talbot et Andrée Hénault. Pour terminer, il souligne la présence au balcon de M. Alezandros M. Modiano, conseiller municipal de la Ville d'Athènes, en Grèce. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour souligner que c'était aussi l'anniversaire du président du conseil le 4 octobre dernier.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Culte du secret autour d'un projet de voies réservées sur les axes Saint-Denis, Saint-Laurent, De Lorimier, Papineau, Saint-Urbain, Lachapelle, Henri-Bourassa et Rosemont - concertation et partenariat avec les arrondissements et autres partenaires concernés afin d'assurer le succès de ce projet
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Harout Chitilian)	Sécurité des élèves de l'école Ahuntsic située au coin des boulevards Saint-Laurent et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour l'école Notre-Dame-de-Grâce, et dans Verdun à l'intersection des rues Verdun et Willibrord – Prioriser les travaux de réfection des rues aux abords des écoles durant les périodes estivales
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Marvin Rotrand)	Travaux de réfection de l'échangeur Turcot et du pont Champlain – Planification des travaux et mesures concrètes pour éviter des inconvénients aux citoyens – Tenir compte du problème de pleine capacité du système de transport collectif et trouver des solutions durables
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mesures concrètes pour aider les premiers acheteurs avec enfants à devenir propriétaires à Montréal afin de réduire l'étalement urbain – Garantir un budget à la hauteur pour favoriser le programme d'accès à la propriété
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Retombées économiques en matière d'emploi et de développement entrepreneurial dans le cadre du voyage du maire en Iran – Priorités en matière de création d'emploi et de développement des affaires dans le cadre des voyages du maire à l'étranger
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Efficacités/utilités des voies réservées sur les boulevards Des Sources et Saint-Jean

À 13 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Normand Marinacci	(M. Marvin Rotrand)	Informé le conseil des données d'utilisation de ces voies réservées
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Dans le cadre de témoignage de femmes agressées sexuellement, renforcer le code d'éthique des élus pour éviter tout manque de respect envers les personnes – Établir un échancier pour procéder aux modifications du code d'éthique
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle déficiente dans le secteur de l'Université McGill à l'intersection des rues Sherbrooke et McTavish à cause des travaux du projet Fleuve-Montagne – Longs délais d'attente pour les piétons qui souhaitent traverser cette intersection sécurisée par des policiers
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Demande la coordination des travaux de réfection de rues dans le district de François-Perrault afin d'éviter les inconvénients occasionnés aux résidents ainsi que le gaspillage de fonds publics

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

Le conseiller Guillaume Lavoie soulève une question de privilège à l'endroit du maire parce que ce dernier a fait allusion aux commentaires ou opinions que le conseiller a émis comme étant directement liés au fait qu'il est candidat à la chefferie du parti Projet Montréal. M. Lavoie indique que l'assemblée se doit de présumer que chaque conseiller joue son rôle au meilleur de ses connaissances et que le maire, dans ce contexte, joue lui-même un rôle très important. Le président du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM16 1113

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1114

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 octobre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 5.01 Résolution CA16 090233 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Demande relative à la désignation du site patrimonial de l'ancien village de Sault-au-Récollet comme lieu historique national
 - 5.02 Résolution CA16 26 0275 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Demande à la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal d'autoriser l'ajout de l'avantage social aux employés de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du programme d'encouragement aux employés pour transport actif et collectif (PEETAC)
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Manon Gauthier

- Réponse écrite à la question de madame Anne-Marie Sigouin lors du conseil municipal du 22 août 2016 concernant l'article 20.34 – Soutien financier à l'Orchestre Symphonique de Montréal.
- Réponse écrite à la question de madame Valérie Plante lors du conseil municipal du 22 août 2016 concernant les articles 7.08 et 7.09 – Rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire et Bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

CM16 1115

Dépôt du Rapport d'activités annuel 2015-2016 du Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités annuel 2015-2016 du Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

CM16 1116

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1165205007

CM16 1117**Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1163570006

CM16 1118**Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement**

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville accompagné du tableau de la rémunération des élus et de la liste des contrats octroyés

9.01 Le maire Denis Coderre fait lecture du Rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également celui relatif à la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Un débat s'engage.

CM16 1119

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

11 - Dépôt de pétitions

Le-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Sterling Downey

--- Dépôt d'une pétition de Projet Montréal signée par 2858 (approx.) personnes demandant la démission d'Anie Samson du comité exécutif de la Ville.

Un débat s'engage.

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Émilie Thuillier

de reporter l'article 15.01 à une phase ultérieure afin que son étude se fasse en présence du maire de Montréal, M. Denis Coderre et du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez.

La proposition est agréée.

À 14 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1120

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec la firme Équipements Plannord ltée, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Équipements Plannord ltée, fournisseur unique, pour une durée de 36 mois, soit du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15059 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541004
80.01 (20.01)

CM16 1121

Autoriser la prolongation d'ententes-cadres conclues avec Sharp Électronique du Canada ltée (CG14 0139) pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impression monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadre no 949660 et no 951082 conclues avec Sharp Électronique du Canada (CG14 0139), pour une période additionnelle de 24 mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impressions, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 13-11816;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets unités d'affaire, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165085002
80.01 (20.02)

CM16 1122

Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155,83 \$, taxes incluses, pour les services et frais de soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 196 700 \$, avant taxes, pour les services et frais de soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal, à compter de 2017;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Sterling Downey
Mme Valérie Plante
M. Craig Sauvé

1165288007
80.01 (20.03)

CM16 1123

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331301 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 975 585,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331301;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167000008
80.01 (20.04)

CM16 1124

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 906 476,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5856 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160749003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1125

Accorder un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour des travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5870 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5870 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165965005
80.01 (20.06)

CM16 1126

Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0469);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166068001
80.01 (20.07)

CM16 1127

Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc. (893 758,16 \$, taxes incluses) et à WSP Canada inc. (962 858,14 \$, taxes incluses), pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15404 (3 soum.) / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316022
80.01 (20.08)

CM16 1128

Reporter l'échéance de la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien au 31 décembre 2017 afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal (CG15 0419) / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda 1 visant à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité olympique canadien (CG15 0419) afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1151658004
80.01 (20.09)

CM16 1129

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et à la suite à l'adoption, par l'arrondissement, d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161027006
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1130

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 120 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de l'entente tripartite signée le 13 avril 1987 pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine / Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée/Canamall Holdings Limited et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'assemblage, pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet d'acte de cession, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine;

- 2 - de fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1160783009
80.01 (20.11)

CM16 1131

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour les besoins de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017 - Dépense totale de 1 467 663,56 \$, incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. une partie de terrain ainsi que des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés au 2^e étage d'un immeuble situé au 8491, rue Ernest-Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur, Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion de la planification immobilière (SGPI), pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$ taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

1165840009
80.01 (20.12)

CM16 1132

Accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$, en soutien en biens et services / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal (CG16 0425), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel et du soutien en biens et services;
- 3 - d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166340002
80.01 (20.13)

CM16 1133

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (1 200 396,49 \$, taxes incluses), Sanexen Services Environnementaux inc. (424 252 \$, taxes incluses) et Solution Eau, Air, Sol (246 640,06 \$, taxes incluses) pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 16-15528 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame, Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque type de sol pour chaque arrondissement, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15528 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167315005
80.01 (20.14)

CM16 1134

Autoriser une dépense additionnelle de 696 884, 49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc., (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 696 884,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc. (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231048
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1135

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Gilles Mihalcean, artiste professionnel en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Paquets de lumière », pour le Parterre du Quartier des spectacles - Dépense totale de 672 603,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

La conseillère Louise Mainville déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 672 603,75 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Paquets de lumière » pour le parterre du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Gilles Mihalcean, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 661 106,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160230006
80.01 (20.16)

CM16 1136

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Lux obscure », sur la rue Émery du Quartier latin, dans le Quartier des spectacles - Dépense totale de 252 945 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 252 945 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Lux obscure » sur la rue Émery dans le Quartier latin au Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jonathan Villeneuve, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166689002
80.01 (20.17)

CM16 1137

Accorder à PME MTL Ouest-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Lachine / Approuver le projet d'addenda 1 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0347)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île, dans le cadre de la convention de partage des actifs du Centre local de développement Lachine (CG16 0465);
- 2 - d'approuver un projet d'addenda à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier (CG16 0347);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167386002
80.01 (20.18)

CM16 1138

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 941, 4 881 942, 4 881 945, 4 881 946, 4 881 965 et 4 881 966 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163778005
80.01 (20.19)

CM16 1139

Accorder un soutien financier exceptionnel de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) HAVICO MN, Habitation, vision de communauté à Montréal-Nord pour la rénovation majeure à des fins de logement social et communautaire du bâtiment sis au 11985, avenue Monty dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif HAVICO pour la rénovation majeure à des fins de logements sociaux et communautaires du bâtiment sis au 11985, avenue Monty, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (dossier 1166692003);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163278001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14944 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14944 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1161550001
80.01 (20.21)

CM16 1141

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour promouvoir l'électrification des transports en milieu urbain / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour la promotion de l'électrification des transports en milieu urbain;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 750 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, dépose une photo superposée de Montréal avec des voitures à essence et de Montréal avec des voitures électriques pour démontrer que l'énergie utilisée ne fait pas de différence en ce qui a trait à la congestion de la circulation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163455001
80.01 (20.22)

CM16 1142

Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;
- autorise le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU :

- En ce qui concerne l'eau potable :
 - la canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167;
 - la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270;
 - la mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres - usine Atwater, no 2016181;
 - les divers travaux électriques à la station (drain des filtres) - Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178;
 - le réservoir Châteaufort - Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172;
 - l'usine Atwater - Des-Baillets - Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173;
 - l'installation d'une vanne murale et actuateur G6 - Atwater, no 2016171;
 - l'ajout d'un réacteur UV - usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175;
 - Lachine - Nouveau réservoir diesel, no 2016174;
 - l'optimisation des réseaux - Chambres de compteurs - Réseau primaire, no 2016168;
 - le remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick, entre Island et Thomas-Keefer, projet inclus à la demande no 2015095;

- En ce qui concerne le traitement des eaux usées :
 - le collecteur drainage ADM - Smith, no 2016184;
 - le collecteur drainage ADM - Bouchard, no 2016188;
 - le poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191;
 - le laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190;
 - le remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176;
 - la mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189;
 - l'achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185;
 - le remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183;
 - la mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182;
 - l'installation de tuyauterie en acier inoxydable pour les tours de refroidissement, no 2016180;
 - l'amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177;
 - la station de pompage - Chemin Saint-François, no 2016169.

Adopté à l'unanimité.

1161158005
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1143

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165925002
80.01 (42.01)

CM16 1144

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1162839002
80.01 (42.02)

CM16 1145

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

1166692003
80.01 (42.03)

CM16 1146

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'adopter, sans changement, hormis l'ajustement technique dans le titre, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable.

Adopté à l'unanimité.

1162622006
80.01 (44.01)

CM16 1147

Approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-167 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions cent vingt et un mille trois cent un dollars (6 121 301 \$) pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1160854002
80.01 (45.01)

À 16 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de l'article 80.01 (51.01) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1148

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1574;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux, d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, moyennant un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164069007

CM16 1149

Approuver un projet d'amendement prolongeant d'une année la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) (CM15 1490), concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1576;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnelles intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique (CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 en venant modifier la fin du projet (article 14) qui passe du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 et conséquemment la date de remise du rapport final (article 4.2) qui passe du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018 et modifiant en conséquence le nom du projet pour TOPO 2017, sans dépense additionnelle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1156368004

CM16 1150

Accorder un soutien financier additionnel de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016, pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestations par les punaises de lit ou autres types de vermine;
- 2 - d'approuver un projet de convention prolongeant la durée du projet pilote entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160498002

CM16 1151

Conclure avec Carrières St-Jacques inc, une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 16-15142 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1598;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2 - d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15142 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1167360001

CM16 1152

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 547 028,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293602 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1600;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 028,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293602 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1167231041

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1153

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, dans les arrondissements d'Anjou, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Léonard - Dépense totale de 836 398,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6925 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1601;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 836 398,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 362,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6925;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1161701006

CM16 1154

Accorder un contrat de gré à gré à Brushwork Ilc pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique - Dépense totale de 164 753,33 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 164 753,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique, au cours de l'été 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'exécution d'œuvres d'art de gré à gré par lequel Brushwork LLC représentée par M. Patrick Dougherty s'engage à réaliser les œuvres d'art, pour une somme maximale de 144 503,33 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1163815002

CM16 1155

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son Plan d'action 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164639002

CM16 1156

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 375 169,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1608;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 375 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160457004

CM16 1157

Accorder un contrat de services professionnels à Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15425 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1613;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15425 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1160457005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1158

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 990 533,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1606;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 990 533,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis & associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 904 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160457002

À 16 h 36, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

CM16 1159

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 075 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1607;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 075 999,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 989 768,13, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160457003

CM16 1160

Abroger le point 1 de la résolution CM16 0097 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1610;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'abroger le point 1 de la résolution CM16 0097;
- 2 - d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1156316016

CM16 1161

Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1611;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 507 133,60 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 461 030,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15231 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167251002

CM16 1162

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1615;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154962007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1163

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble sis au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1616;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, constitué du lot 1 868 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Ryan soulève une question de privilège afin de rectifier les propos tenus par le conseiller Copeman sur la protection des maisons de chambre.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164435008

CM16 1164

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1620;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des locations, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167029001

CM16 1165

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles - Subvention de 29 670 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1621;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La valeur de la subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1165373002

CM16 1166

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1622;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1165840010

CM16 1167

Accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par l'ouragan Matthew / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1631;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par le passage de l'ouragan Matthew;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1164834002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1168

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, pour les années 2016, 2017 et 2018, à la Fondation Héritage Montréal pour la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1624;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1163751002

CM16 1169

Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres 13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1590;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de résilier le terme du contrat accordé à Les Services Ricova inc., anciennement Les Services Monde Vert inc., (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 3 525 700 \$;
- 2 - de payer à Les Services Ricova inc. les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 3 - de résilier le terme du contrat accordé à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 1 418 200 \$;
- 4 - de payer à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1166224002

CM16 1170

Accorder un contrat à Transport en vrac St-Hyacinthe inc. pour les services de transport de la neige pour une durée de deux ans, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15576 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1592;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Transport en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, un contrat pour des services de transport de neige, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15576 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1164631011

CM16 1171

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1651;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'approvisionnement, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1164368004

CM16 1172

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1652;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330703;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1167091004

À 17 h 06, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 octobre 2016 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Fran  ois William Croteau, M. Benoit Dorais et M. Fran  ois Limoges.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Lionel Perez et M. Jeremy Searle.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et invite l'assemblée    prendre connaissance du document portant sur les tables de quartier    la grandeur de la ville intitul   : « 20 ans d'actions au c  ur de nos quartiers », d  pos   sur les pupitres    la demande de la conseill  re Monique Vall  e. Il invite   galement l'assemblée    contribuer    la campagne Centraide qui se terminera bient  t et qui aura des retomb  es importantes dans diff  rents milieux, dans les arrondissements et quartiers.

Avant de d  buter la p  riode de questions du public, le pr  sident du conseil souligne la pr  sence au balcon de M. Olivier Le Brun, conseiller municipal de la Ville de Vannes, en France. Il lui souhaite, au nom de membres du conseil, un agr  able s  jour    Montr  al.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
Mme Lavinia L��tourneau-Ress	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Avis du maire et du chef de l'opposition officielle sur la recommandation du rapport Gordon du gouvernement F��d��ral d'augmenter le nombre d'immigrants de 500 000 par ann��e - Si l'administration poss��de les ressources n��cessaires pour l'int��gration de ces nouveaux arrivants

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Aouatif El Harchaoui	M. Luc Ferrandez (M. Guillaume Lavoie)	Possibilité d'étendre à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et ailleurs la pratique mise de l'avant par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie permettant la location d'espaces de stationnement privé aux visiteurs durant le jour – Si d'autres initiatives existent comme le projet d'économie collaborative à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
M. Robert Norman Lemieux	Mme Anie Samson (M. Luc Ferrandez)	Doute sur l'existence du site internet de l'Association canine canadienne devant fournir les critères morphologiques permettant d'identifier les chiens Pit Bull des autres races – Mesures pour rétablir la confiance des citoyens envers l'administration dans ce dossier portant sur la sécurité publique
M. Francesco Moreno	M. Richard Deschamps	Raisons justifiant l'autorisation de construire sur le terrain prévu initialement pour le projet de développement Wanklyn au lieu d'un autre terrain - Importance d'instaurer la web diffusion à l'arrondissement de LaSalle pour une meilleure transparence
M. Frédérick Jones	M. Denis Coderre	Importation des techniques, produits ou services d'entraînement des soldats israéliens pour la police de Montréal dans le cadre du voyage du maire en Israël – Boycottage de produits israéliens Dépôt de document
Mme Éleine Shirley Lemieux	Mme Anie Samson	Informers les citoyens des outils qui seront donnés aux policiers et inspecteurs canins pour leur permettre d'appliquer l'article 21 du Règlement sur le contrôle des animaux – Coût des frais juridiques pour répondre à la poursuite de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) depuis septembre à ce jour
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Luc Ferrandez)	Assurance que les frais supplémentaires encourus pour corriger le trottoir de la rue Brébeuf ne seront pas refilés aux citoyens – Déploie le manque de communication entre la ville centre et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal dans ce dossier / Avis du maire de l'arrondissement à cet effet
Mme Jo-Anne Wemmers	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Informers les citoyens de l'état de la situation dans le projet de changement de zonage du secteur de la rue Sainte-Catherine et du boulevard de Maisonneuve afin d'autoriser la construction d'une épicerie et de condos – Avis du Comité Jacques-Viger à cet effet
Mme Louise Doucet	M. Denis Coderre (M. Anie Samson)	Stigmatisation des animaux - Aucune mesure dans le Règlement sur le contrôle des animaux pour préserver les droits des chiots Pit Bull – Prendre en considération que les propriétaires sont parfois responsables du mauvais comportement des chiens Pit Bull
M. Steven Laperrière	M. Claude Dauphin	Possibilité de rendre permanent l'arrêt temporaire du Système léger sur rail (SLR) prévu dans l'arrondissement de Lachine à la suite de représentations auprès la Caisse de dépôt – État de la situation dans le projet de développement d'une gare dans l'arrondissement de Lachine

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. John Roderick Philpot	M. Denis Coderre	Demande l'annulation de la mission économique du maire en Israël en protestation du traitement que subissent les Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza à cause du système d'apartheid établi – Établir des liens commerciaux avec Gaza afin de briser le blocus israélien
M. Antonio Urlea	M. Denis Coderre (M. Guillaume Lavoie)	Avis du maire sur le projet expérimental du gouvernement du Québec de légaliser le service d'Uber à Montréal – recherche de mesures compensatoires pour les détenteurs de permis de taxis / Mesures concrètes pour faire face à cette nouvelle économie de partage
M. Olivier Gignac	M. Denis Coderre	Mesures concrètes de l'administration pour soutenir l'entrepreneuriat collectif à Montréal à la suite du Forum mondial sur l'économie sociale de septembre 2016 à Montréal – Variation dans le soutien de première ligne de PME Montréal aux entrepreneurs depuis les coupures qui ont affectées les différents secteurs – demande de mise au point

À 20 h 03,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Francis Boudrias Plouffe	M. Denis Coderre (M. Anie Samson)	Crainte que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entretienne des relations d'affaires avec des firmes israéliennes en matière de sécurité et de contrôle des foules – Possibilité que le SPVM accompagne le maire dans sa mission économique en Israël
Mme Sihem Boubekri	M. Harout Chitilian Mme Christine Black (M. Aref Salem)	Sommes perçues par Stationnement Montréal pour les services de collecte et d'administration des espaces de stationnement à Montréal – Proposition à l'effet que les profits de Stationnement Montréal soient versés, par exemple, à des organismes communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Questionnement sur le lien entre le promoteur de la Formule électrique à Montréal et la mafia espagnole – Nature des ententes monétaires intervenues avec l'administrateur de MONTRÉAL C'EST ÉLECTRIQUE et ancien collecteur de fonds du Parti Libéral, M. Sylvain Vincent
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Russell Copeman)	Respecter la promesse électorale de construire 250 logements sociaux et accessibles universellement dans le district de Villeroy
Mme Vanessa Anastasopoulos	M. Luc Ferrandez	Règlement sur le contrôle des animaux 16-060 et bénévoles qui servent de famille d'accueil – Comment l'arrondissement du Plateau Mont-Royal entend faire appliquer ce règlement pour ce qui est de l'article interdisant de posséder plus de quatre animaux par logement – ces bénévoles doivent-ils craindre les visites surprises des inspecteurs de la patrouille canine

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Coût pour la confection et l'entreposage des clôtures qui seront utilisées dans le cadre de la Formule électrique ainsi que le mode de paiement des factures
M. Stéphane Roy	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Dans le contexte d'un nouveau statut pour Montréal par le gouvernement du Québec, si Montréal exigera de nouveaux pouvoirs économiques et le levier financier adéquat permettant d'exercer ces pouvoirs - Mettre à contribution tous les élus du conseil afin de définir les nouveaux pouvoirs qui seront attribués aux arrondissements en matière d'économie sociale et communautaire

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de ne pas pénaliser les citoyens en confondant les questions sur la mission économique du maire en Israël et celles sur la mission du maire en Iran dans l'application du règlement à l'effet d'autoriser seulement trois questions sur un même sujet. Le président du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour cette précision et mentionne que si le temps alloué le permet, il permettra à une citoyenne de poser une question sur l'Iran. Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend également la parole pour souligner que Mme Mireille Goulet a perdu son rang sur la liste pour cette raison. Le président du conseil prend note des demandes et invite à la poursuite de la période de question des citoyens.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anissa Benomar	Mme Anie Samson	Questionnement sur le processus d'attribution des emplacements pour la cuisine de rue et sur les différences dans le coût des permis pour cuisine de rue seulement par rapport à ceux émis dans le cadre de festivals et événements
Mme Paola Lazzarotto	M. Denis Coderre (Mme Magda Popeanu)	Suggère le report des festivités entourant le 375 ^e anniversaire de Montréal en 2017 pour cause de retard dans la livraison des grands projets – Avis de Projet Montréal dans ce dossier

Le président du conseil demande et obtient le consentement des membres du conseil pour permettre à la prochaine citoyenne de poser sa question.

Mme Nadine Pleau	M. Denis Coderre	Si le maire a demandé et obtenu la bénédiction d'Ottawa pour établir des relations avec Téhéran dans le cadre de sa visite en Iran
------------------	------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 38.

Le président du conseil remercie à nouveau la leader de l'opposition officielle pour son intervention sur le choix des citoyens en ce qui concerne les questions en lien avec la mission économique du maire en Israël et la mission en Iran.

La leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège pour souligner le manque de respect dont ont fait preuve certains conseillers lors de réponses données aux citoyens. Le maire soulève aussi une question de privilège sur les propos suivants entendus, soit « au papa qui offre des cadeaux en février » et les juge indécents. Il invite les membres de Projet Montréal à prendre connaissance d'une lettre du conseiller François William Croteau sur les allusions personnelles et les propos mesquins qui n'ont pas leur place dans la salle du conseil. Il indique également qu'il faut protéger le citoyen mais aussi les personnes qui ne sont pas présentes pour se défendre et en appelle à la vigilance de la présidence à cette fin.

Le président du conseil indique qu'il a bien pris note des questions de privilèges soulevées et affirme qu'il a bien remarqué les différences de tons utilisés mais qu'il n'a pas noté d'attitudes irrespectueuses par ailleurs. Il invite l'ensemble des élus à être vigilants car c'est le devoir de tous et chacun. Le président remercie les membres pour leurs interventions et invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux.

À 20 h 42, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.26 à 20.29.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1173

Approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1659;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018);
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1161175001

CM16 1174

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour les besoins du Centre de formation technique relié aux réseaux d'aqueduc et d'égout, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H. La Fontaine, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une dépense totale de 1 396 755,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1660;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H.-La fontaine, utilisé pour les besoins d'un centre de formation pour le Service de l'eau, moyennant un loyer total de 1 010 439,80 \$, taxes incluses, et ce, selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Progimont inc., représentant un montant de 298 935 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 87 381 \$, pour une dépense maximale de 386 316 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1164565009

CM16 1175

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ US à Global Poverty Project inc. (Fonds Mondial) afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1664;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CE16 1434 du 7 septembre 2016 à l'effet d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ (canadien) au Fonds mondial afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 2 - d'autoriser une dépense non récurrente de 50 000 US \$ afin d'accorder un soutien financier à Global Poverty Project Inc (Fonds Mondial) dans le but d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.28 1161353006

CM16 1176

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action biennal 2016 et 2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1667;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1166344007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1177

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1163843013

CM16 1178

Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1635;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt des demandes d'aide financière portant les numéros 2015095 et 2015129 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1161158004

CM16 1179

Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1641;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 108 \$;
- 2 - de désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166032002

CM16 1180

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160387001

CM16 1181

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1165247001

CM16 1182

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165929004

CM16 1183

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164814003

CM16 1184

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016, par sa résolution CE16 1486;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160196003

Règlement 14-037-1

CM16 1185

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AUTORISATION DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1163430020

CM16 1186

Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »

Vu la résolution CM16 0992 de l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-026-1 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 15, à la salle du conseil d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-14-026-1;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1680;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1163520006

Règlement 14-026-1

CM16 1187**Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1638;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de nommer Mme Anne Xuan Lan Nguyen à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Jessika Brosseau;
- 2 - de nommer Mme Alice Miquet à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Trisha Élie;
- 3 - de nommer M. Omid Danesh Shahraki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de M. Maxime Le Breton;
- 4 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence au balcon des nouveaux membres ainsi que du président et de la coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal, M. François Marquette et de Mme Geneviève Coulombe.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1167181005

CM16 1188

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de vice-présidente de la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de monsieur Guillaume Lavoie;
- 2- de nommer monsieur Peter McQueen à titre de vice-président de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en remplacement de madame Laurence Lavigne Lalonde.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 20 h 59,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierres Desrochers

de rappeler l'article 15.01 pour étude.

La proposition est agréée.

CM16 1189

Déclaration de Montréal sur la Journée des Nations Unies 2016

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 et par les instruments internationaux et interaméricains des droits de la personne, auxquels le Canada est partie et à l'égard desquels le Québec s'est déclaré lié;

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et par la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu que la Charte des Nations Unies encourage à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, principes affirmés par la Ville de Montréal et les signataires de la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble en juin 2015;

Attendu que Montréal est l'une des huit villes sièges d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le monde, accueillant notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);

Attendu que la Ville de Montréal travaille étroitement avec les Nations Unies dans la poursuite d'objectifs communs, incluant les opérations de paix;

Attendu que, en cette année 2016, Montréal a resserré ses liens avec les Nations Unies et a été l'hôte de nombreux événements dont la visite du Secrétaire général des Nations Unies, S.E. Ban Ki-moon; la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; ainsi que la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI;

Attendu que la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines a été adoptée lors d'une conférence thématique tenue dans la métropole dans le cadre des préparatifs pour la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

Attendu que dans le cadre de Habitat III en octobre 2016, les Nations Unies ont adopté le Nouvel agenda urbain qui pave la voie à une plus grande participation des villes au sein du système des Nations Unies;

Attendu que la Journée des Nations Unies est célébrée le 24 octobre de chaque année et que la Ville de Montréal, par une déclaration du conseil municipal du 21 septembre 2015, a proclamé le 24 octobre journée officielle de l'ONU à Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal

- 1 - célèbre ce 24 octobre 2016 comme journée officielle de l'ONU à Montréal ;
- 2 - s'associe, par des partenariats locaux et internationaux, à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain ;
- 3 - poursuive sa collaboration étroite avec l'ONU dans la poursuite d'objectifs communs de paix, de développement durable et de droits de la personne.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 21 h 10,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à l'étude de l'article 80.01 (51.01).

La proposition est agréée.

CM16 1190

Nominations de membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Marie Élane Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe
Mme Andrée Hénault
M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Luis Miranda
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 (51.01)

CM16 1191

Motion de l'opposition officielle contre le projet de loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit, à son chapitre IV, l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

Attendu qu'il y a déjà plusieurs claims dans la région métropolitaine de Montréal et que ceux-ci resteront valides malgré le nouveau projet de loi;

Attendu que la Chambre des notaires du Québec est préoccupée par la menace que fait planer le projet de loi, dans sa forme actuelle, sur la sécurité juridique et financière des Québécois et des Québécoises;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec, entre autres, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les gisements d'hydrocarbures du Québec étant de type non conventionnel, leur exploitation met à risque les sources d'eau potable des Québécois et Québécoises;

Attendu que les municipalités ont peu de connaissance de leurs eaux souterraines, il leur est donc difficile de prédire correctement l'impact d'un déversement;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Valérie Plante

- 1 - que le conseil municipal de Montréal se prononce contre le *Projet de loi sur les hydrocarbures* (chapitre IV du Projet de loi 106) et en demande le retrait pour des raisons de cohérence environnementale et de non-respect des compétences et des pouvoirs des municipalités;
- 2 - que le maire de Montréal, en tant que président de la CMM, propose à celle-ci d'en faire sa position officielle sur la question.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauv , Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Cinq-Mars et Pag  (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Gauthier, Copeman, M nard, Vall e, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, D carie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapan , Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Cl ment-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Shanahan, Dauphin, H nault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cloutier (40)

Ouverture des portes: Le conseiller Richard Ryan entre dans la salle des d lib rations et d clare que s'il avait  t  pr sent au moment de ce vote il aurait vot  en faveur de cette proposition.

R sultat: En faveur : 22
Contre : 40

Le pr sident du conseil d clare l'article 65.01 rejet    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

65.01

CM16 1192

Motion de la troisi me opposition pour l' largissement du mandat du Bureau de l'inspecteur g n ral

Attendu que la *Loi concernant l'inspecteur g n ral de la Ville de Montr al* est entr e en vigueur le 13 juin 2014;

Attendu qu'  la suite de l'adoption de la *Loi concernant l'inspecteur g n ral de la Ville de Montr al*, la *Charte de la Ville de Montr al* fut modifi e et l'inspecteur g n ral obtint en cons quence ses pouvoirs actuels;

Attendu que l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal et de toute personne morale qui lui est liée, telles que la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD);

Attendu que l'inspecteur général peut annuler tout processus de passation d'un contrat de la Ville ou de toute personne morale qui lui est liée, résilier tout contrat de la Ville ou de cette personne morale ou suspendre l'exécution d'un tel contrat selon certaines conditions établies par la loi;

Attendu que malgré ce pouvoir d'annuler, de résilier ou de suspendre un contrat, la décision de l'inspecteur général peut toutefois être renversée par le conseil concerné de la Ville ou par le conseil de la Ville qui est compétent à l'égard du mandat de la personne morale qui est liée à la Ville;

Attendu que les problèmes de corruption et de collusion ne se limitent pas au processus d'octroi de contrats, mais que le potentiel de gain financier relié au développement immobilier met à risque les processus de changement de zonage;

Attendu que les élus sont vulnérables aux situations de conflit d'intérêts en lien avec l'exercice de leur pouvoir décisionnel dans l'octroi de contrats et dans les dossiers de changement de zonage;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci
M. Steve Shanahan

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général* de la Ville de Montréal, élargissant son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender le texte du « Résolu » de la motion sous étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville. »

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge recevable la proposition d'amendement du leader de la majorité M. Francesco Miele et du maire de Montréal, M. Denis Coderre.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du leader de la majorité et du maire.

À 22 h 04,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'apporter un deuxième amendement à l'article 65.02 sous étude en retirant le dernier « Attendu » y apparaissant pour éviter tout débat sémantique et par respect pour les élus.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition finale d'amendement du leader de la majorité et du maire et la déclare adoptée à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 65.02 tel qu'amendé.

La conseillère Justine McIntyre utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 1193

Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock

Attendu que l'histoire de l'esclavage au Canada demeure largement méconnue; dans les mots de la poète Afua Cooper, l'esclavage est « le secret le mieux gardé du Canada, enfermé dans le placard national » (*Canada's best kept secret, locked within the National closet*);

Attendu que les esclaves ont été arrachés de leurs terres natales en Afrique et amenés de force au Bas-Canada, et que le premier esclave connu, en 1628, était nommé Olivier LeJeune;

Attendu que de nombreux esclaves ont été amenés au Bas-Canada par les Loyalistes fuyant les États-Unis après le Traité de Paris de 1783, qui a reconnu l'indépendance de ce pays;

Attendu que des esclaves faisaient partie des premières colonies qui se sont implantées dans les environs de Saint-Armand, au Bas-Canada, près de la frontière du Vermont;

Attendu que les vestiges de cette communauté d'esclaves, ainsi que les lieux de sépultures mieux connus sous le nom de Nigger Rock, constituent, sous toutes réserves, le seul cimetière au Canada pour les Noirs nés et morts dans l'esclavage et revêtent une importance nationale;

Attendu que l'esclavage a été aboli à travers l'empire britannique le 1^{er} août 1834 et que la communauté noire de Saint-Armand a continué d'exister, renforcée par l'arrivée de nombreux esclaves fuyant les États-Unis;

Attendu que des organisations de la communauté noire montréalaise, notamment la Ligue des Noirs du Québec, ont demandé à Parcs Canada de transformer le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock en un lieu historique national;

Attendu qu'en 1992, la Ville de Montréal devenait la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que l'administration municipale a adopté la résolution CM06 0456 lors de la séance du 28 août 2006 pour la proclamation annuelle de la journée du 23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition et que depuis lors, la Ville de Montréal commémore cette journée en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal participe activement, au mois de mars de chaque année, aux activités de la Semaine d'actions contre le racisme;

Attendu que le 23 août 2016, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a invité les Montréalaises et les Montréalais à se souvenir du 23 août 1791, alors que basculait enfin le destin en faveur des Noirs avec l'abolition de l'esclavage;

Attendu la présence d'importantes communautés noires établies dans la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Manon Gauthier
Mme Justine McIntyre
Mme Lorraine Pagé
Mme Elsie Lefebvre
Mme Manon Barbe
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que le conseil municipal, eu égard aux relations que la Ville entretient avec les communautés noires, à leur apport à la diversité, au vivre-ensemble et au dynamisme de la métropole, reconnaisse l'importance nationale de l'histoire et du patrimoine des communautés noires montréalaises et québécoises, y compris les vestiges de la communauté d'esclaves à Saint-Armand, ainsi que le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock, et soutienne la demande formulée à Parcs Canada de le transformer en un lieu historique national, témoin de l'histoire de l'esclavage au Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 22 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE